

CGV-060301

UNIVERSITÉ DE MONCTON

180^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion extraordinaire

Tenue par conférence téléphonique

le 1^{er} mars 2006

de 9 heures à 9 h 20

PRÉSENCES

Daniel Bélanger	Professeur (Edmundston)	Daniel Héту	Professeur (Shippagan)
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Alida Léveillé-Brown	Nord-Est
Raymond Chiasson	Nord-Est	Gaston Poitras	Extérieur des régions
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	André G. Richard	Sud-Est
Simone Comeau-Geddry	Atlantique (NS)	Pauline Roy	Nord-Est
Paul D'Astous	Sud-Est	<u>Invités et invitées</u>	
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Robert Després	Sud-Est	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Brian Gallant	Étudiant (Moncton)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Raymond Gionet	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		

ABSENCES MOTIVÉES : Pauline Banville-Pérusse, Lise Bastarache, Paul-Émile Benoit, Aubrey Cormier, Liette Dumas-Sluyter, Cédric Landry, Ronald LeBreton et Kevin Roussel

ABSENCES : Ludger Blier et Chadia Moghrabi

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	3
2.	CHOIX DE GESTIONNAIRES POUR LE FONDS ÉQUILIBRÉ ET LE FONDS DE FONDS DE COUVERTURE	3
3.	CLÔTURE	4
	DOCUMENT	5
	Document A : Rapport du Comité de placement	A(1-2)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres. La réunion commence à 9 heures.

2. CHOIX DE GESTIONNAIRES POUR LE FONDS ÉQUILIBRÉ ET LE FONDS DE FONDS DE COUVERTURE

Voir le Document A, p. 1-2

Fonds de dotation

Fonds de fonds de couverture

Le recteur et vice-chancelier explique qu'à la suite du départ de l'ancien vice-recteur à l'administration, monsieur Médard Collette, l'Université de Moncton a retenu les services de la compagnie Standard Life afin de gérer le portefeuille des Fonds de dotation. Depuis deux ans, on constate que les rendements sont inintéressants. La firme Mercer a donc été retenue pour évaluer des gestionnaires potentiels pour la gestion du portefeuille du Fonds de dotation. Par la suite, le Comité de placement s'est réuni le 9 décembre 2005 et le 24 janvier 2006 afin d'évaluer les finalistes pour le mandat de fonds équilibré et le mandat du fonds de fonds de couverture.

Une discussion s'ensuit. Les points suivants sont soulevés.

- La durée de la nouvelle entente n'est pas fixe.
- Le transfert aura lieu le 31 mars 2006.
- Le rendement de la compagnie Standard Life a été adéquat pendant les deux premières années du mandat, mais insatisfaisant pendant les derniers 24-36 mois.

R : 01-CGV-060301

Paul D'Astous, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que Placements Louisbourg soit le gestionnaire pour le mandat équilibré du Fonds de dotation. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

R : 02-CGV-060301

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Robert Després, propose :

« Que les services du gestionnaire Société Générale Asset Management (SGAM) soient retenus afin d'administrer le portefeuille du Fonds de fonds de couverture. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

Fonds de fonds de couverture (objectif de rendement)

Gardien de valeur

Le recteur et vice-chancelier explique qu'un objectif de rendement pour le Fonds de fonds de couverture doit être déterminé. Après discussion avec la firme Mercer, le Comité de placement propose un objectif de rendement (LIBOR) de 3 mois plus 5 %.

Au sujet du choix du gardien de valeur, le recteur et vice-chancelier explique que la firme Mercer recommande, entre autres, la Trust Banque Nationale. Il ajoute que ce gardien potentiel est le moins dispendieux parmi les candidats et qu'il a eu une bonne relation d'affaires avec l'Université de Moncton.

Une discussion s'ensuit. Les points suivants sont soulevés.

- Un maximum de 10 % du Fonds de dotation sera placé dans le Fonds de fonds de couverture.
- Le montant de 4 M\$ n'est pas élevé pour un Fonds de fonds de couverture.
- Le Comité de placement a été encouragé à trouver un véhicule stabilisateur et faire preuve d'une pratique prudente.

2. **CHOIX DE GESTIONNAIRES POUR LE FONDS ÉQUILIBRÉ ET LE FONDS DE FONDS DE COUVERTURE** (suite)

Fonds de fonds de couverture (objectif de rendement)

Gardien de valeur (suite)

R : 03-CGV-060301

Conrad Ferguson, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« Que l'objectif de rendement pour le Fonds de fonds de couverture soit le London Inter Bank Offering Rate (LIBOR), 3 mois plus 5 % (en \$ US) net des honoraires de gestion; et,

que le gardien de valeur soit la Trust Banque Nationale. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

3. **CLÔTURE**

La séance est levée à 9 h 20.

Contresigné le _____

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale